

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Ferguson (Welland),

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prorogé à mardi, le onze février prochain, et celui pour présenter des bills privés, au mardi, dix-huit février prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Dawson ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. McMillan ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Denison ait la permission de présenter un bill conférant au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Gordon, secondé par M. Earle,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant,—

1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués;

2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période;

3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des Chinois, tel que prescrit par la clause 13 de l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte;

4. Le nombre de Chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux;

5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un Chinois au poste d'interprète au port de Vancouver en remplacement du dit M. Gardner;

6. Le nombre de Chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur;